Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL09-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 08
votants : 09

L'an deux mille vingt-six
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 19/02/2026

OBJET :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET GENERAL

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie (21h22), NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-05/03-n° 09

ABSENTS : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POLANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

SECRETAIRE de SEANCE : ROUXEL Dominique

Un pouvoir a été donné à LORAND Evelyne par BARBE Valérie.

En section de Fonctionnement, le budget général s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 776 622.30 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 1 577 416.23 euros dont des restes à réaliser, en dépenses de 1 302 612.53 euros et en recettes de 567 873.00 euros.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2026 est voté par 9 voix pour (dont 1 pouvoir).

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Dominique ROUXEL

Le Maire, — Olivier RIVALLAN